

- Faculté des sciences économiques
- www.unine.ch/seco

## Déontologie et éthique de l'information (5AJ2001)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Master en journalisme et communication</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	<b>écrit: 2 h</b>	<b>3</b>

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

### Equipe enseignante:

Prof. Benoît Grevisse  
Académie du Journalisme et des Médias (AJM)  
Rue A.-L. Breguet 2  
2000 Neuchâtel  
+41 32 718 14 76  
benoit.grevisse@uclouvain.be

### Objectifs:

La mise en cause des journalistes est une question sociale et politique omniprésente. En réaction à cette crise de confiance, la profession journalistique, toujours marquée par des difficultés identitaires, a répondu par la mise en place d'une série de mécanismes d'autorégulation. Ces pratiques concrètes s'inscrivent dans la théorie de la responsabilité sociale des médias.

Ce cours a pour objectif d'amener à la connaissance de ces mécanismes et à la capacité d'analyse de leur légitimité. Il entend donner à l'étudiant la connaissance des règles déontologiques, suisses et internationales, et aiguïser ainsi sa capacité à poser un questionnement éthique valide, en situation réelle.

### Contenu:

Le cours est constitué d'exposés magistraux, alimentés de nombreux cas concrets, suisses et internationaux. Cette approche proposera un cadre théorique et une méthode d'analyse de cas. Pour dépasser la simple casuistique, les conditions de production de l'information journalistique seront analysées au regard des apports de la sociologie du journalisme et du droit. On évitera ainsi l'abstraction du système déontologique de la réalité des pratiques. Au-delà de la connaissance de la matière, l'étudiant est invité à exercer l'analyse déontologique et le raisonnement éthique. Il devra notamment présenter un cas déontologique et son analyse.

### Forme de l'évaluation:

Le cours fera l'objet d'un examen écrit portant sur la connaissance de la matière et sur la capacité d'analyse de cas. L'analyse de cas vaudra pour 20% de la note finale.

Examen écrit final de 2 heures lors du dernier jour du cours.

EXAMEN SANS DOCUMENTATION ET SANS AUCUN OBJET CONNECTÉ. En cas d'infraction à ces règles, les étudiants sont en situation de "fraude" et les éléments non admis leur seront retirés ou encore l'examen pourra être réputé échoué.

Rattrapage : examen écrit de 2h en session.

### Documentation:

Déontologie du journalisme.  
Enjeux éthiques et identités professionnelles,  
B. Grevisse,  
De Boeck, coll. Info&Com,  
Louvain-la-Neuve (2010), pp. 295.

Daniel Cornu, Journalisme et vérité.